

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général adjoint et responsable du développement de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 2 novembre 2020 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:


Nature et effets: Régulariser l'agrandissement projeté d'une résidence à une distance de 3.5 mètres de la marge latérale gauche alors que la grille de spécification 31V requiert une distance minimale de 5.1 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de M^{me} Kathleen Lapointe sise au 81, chemin de la Pointe-du-Lac à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 718 860

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 14 octobre 2020.



Alexandre Garon, directeur général adjoint et responsable du développement.